

Appel à projets : Développement de jeux vidéos et contenus immersifs

RELAIS CULTURE EUROPE

Date limite de candidature : 12 février 2025

Présentation du dispositif

Soutien au développement de jeux vidéo et de contenus immersifs narratifs.

L'appel à projet s'inscrit dans le volet MEDIA du programme Europe Créative (2021-2027) qui soutient les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo.

Conditions d'attribution

Qui peut candidater ?

— Entreprises éligibles

Peuvent candidater les sociétés de production européennes ou un consortium de production de jeux vidéo, des studios XR ou des sociétés de productions audiovisuelles dont l'objectif et l'activité principal est la production/développement de jeux vidéo, le développement de logiciels (de divertissement) ou la production audiovisuelle (ou équivalent).

— Critères d'éligibilité

La structure doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Européenne : établie dans un pays MEDIA et détenue majoritairement par des européens,
- Indépendante : une société de diffusion ne doit pas détenir plus de 25% des parts (ou 50% si plusieurs diffuseurs).

Le candidat doit prouver qu'il a produit un jeu vidéo ou une expérience immersive (interactive ou non interactive) éligible qui a été distribué commercialement entre le 01/01/2022 et la date limite de soumission des candidatures le 12/02/2025.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Est retenu le développement d'œuvres et de prototypes de narration interactive avec un contenu original et/ou un gameplay de qualité destinés à la production pouvant atteindre les marchés européens et internationaux sur différents types d'exploitation commerciale.

Le projet doit compter au minimum 10 mois de développement entre la date limite de dépôt de l'appel (12 février 2025 => 13 décembre 2025) et le 1er jour de production. La phase de production commence dès que le 1er prototype jouable ou la première version d'essai est disponible, selon ce qui se produit en premier.

Le coordinateur ou, si la candidature est introduite par un consortium, l'un des partenaire éligible doit détenir la majorité des droits liés au projet au moment de la candidature. Cela comprend les droits d'adaptation si applicable.

Les projets doivent être destinés à une exploitation commerciale via des PC, des consoles, des appareils mobiles, des tablettes, des smartphones et d'autres technologies.

Une attention particulière sera accordée aux candidatures présentant des stratégies pour assurer une industrie plus durable et plus respectueuse de l'environnement et pour assurer l'équilibre, l'inclusion, la diversité et la représentativité des genres.

— Dépenses concernées

Sont financés, les coûts directs sont les coûts encourus par les bénéficiaires qui sont directement liés à l'exécution de l'action et peuvent donc lui être attribués :

- les coûts directs de personnel,
- les coûts directs de sous-traitance,
- les autres coûts directs : achats de biens et de services (prestataires de services), achats ou amortissements d'équipements, frais de déplacements, de séjour et d'hébergement.

Les coûts indirects sont éligibles sur la base d'un taux forfaitaire de 7% des coûts directs éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'appel à projets s'agit-il ?

Dans le cadre d'un co-financement

Le montant du soutien attribué par projet au maximum de 60% du coût éligible de l'action, dans la limite de 200 000 € maximum par projet.

Dans le cadre d'un préfinancement

Après la signature de votre convention de financement, le coordinateur du projet recevra un pré-financement normalement équivalent à 70% du montant de la subvention, versé 30 jours après la signature de la convention et à condition de remplir les conditions du test de capacité financière de la Commission européenne.

Informations pratiques

Comment candidater ?

— Après de quel organisme

Le dépôt des projets se fait en ligne sur [la plateforme Funding and Tenders Portal de la Commission européenne](#).

Les nouveaux candidats doivent d'abord obtenir un Code d'Identification du Participant (PIC) en s'enregistrant pour un EU Login et en saisissant les informations relatives à leur entreprise.

2 types de candidature sont admis :

- mono-bénéficiaire : candidature présentée par une seule structure,
- multi-bénéficiaire : candidature présentée par une structure coordinatrice et ses partenaires.

L'équipe du Relais Culture Europe vous appuie dans la préparation de votre projet et de votre candidature. Des sessions de travail collectives et des relectures individuelles, adaptées aux besoins de chacun, sont proposées régulièrement. Contact au +33 1 82 73 16 79.

Organisme

RELAIS CULTURE EUROPE

- 132 rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
Téléphone : 01 53 40 95 10
E-mail : infos@relais-culture-europe.eu

Déposer son dossier

- <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/CREA-MEDIA-2025-DEVVGIM?order=DESC&pageNumber=1&pageSize=50&sortBy=startDate&isExactMatch=true&status=31094501,31094502&frameworkProgramme=43251814&callIdentifier=CREA-MEDIA-2025-DEVVGIM>